



Barbezieux

SAINT-HILAIRE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable au déclassement et à la cession d'une portion de voie communale

Commune de	BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE
Département	Charente
Objet	Enquête publique préalable au déclassement et à la cession d'une portion de voie communale
Voie concernée	prolongement de la Rue des Droits de l'Homme, entre les parcelles cadastrées section D numéros 1064 et 1095
Lieu-dit	« La Picauderie »
Dates de l'enquête publique	du lundi 27 avril 2026 au lundi 11 mai 2026 inclus
Commissaire enquêteur	Madame AMBAUD Michèle
Commissaire enquêteur suppléant	Madame MICHEL Paulette

MAIRIE DE BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

26, rue Marcel Jambon
16300 BARBEZIEUX-ST-HILAIRE
05 45 78 20 22
contact@mairie-barbezieux.fr
www.mairie-barbezieux.fr

NOTICE EXPLICATIVE

Enquête publique préalable au déclassement et à la cession d'une portion de voie communale.

1- Objet de l'enquête publique

La présente enquête publique a pour objet le déclassement du domaine public communal d'une portion de la voie communale dénommée rue des Droits de l'Homme (prolongement), située lieu-dit « La Picauderie », sur le territoire de la commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE.

Cette procédure est engagée conformément aux dispositions du Code de la voirie routière, articles L141-3 et suivants, relatives au déclassement des voies communales.

À l'issue de cette procédure, la commune envisage la cession de cette portion de voie au profit de Madame Christine DAVID.

2- Localisation et description de la voie

La portion de voie concernée est située lieu-dit « La Picauderie », sur le territoire de la commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE.

Elle correspond à la section comprise entre :

- Parcelle D numéro 1064
- Parcelle D numéro 1095

Cette portion de voie présente une superficie estimée de 40 mètres carrés.

La localisation précise de cette portion de voie figure sur les plans joints au dossier d'enquête publique.

3- Situation actuelle de la voie

La portion de voie concernée constitue actuellement une partie de la voirie communale.

Toutefois, elle n'assure plus de fonction de circulation publique et dessert principalement une des parcelles riveraines.

Elle est aujourd'hui inutilisée par le public et ne présente plus aucun intérêt pour la circulation générale.

La commune n'en assure plus l'entretien.

4- Raisons du déclassement et de la cession

Le déclassement est envisagé pour les raisons suivantes :

- Régulariser la situation foncière de cette portion de voie
- Absence d'utilité pour la circulation générale
- Permettre son intégration dans une propriété riveraine
- Simplification de la gestion du domaine communal

La commune estime que cette portion de voie ne présente plus d'utilité pour la circulation publique.

5- Conséquences du projet pour les riverains et la circulation

Le déclassement et la cession envisagés n'entraînent pas de modifications significatives :

- Des conditions de circulation dans le secteur concerné
- De l'accès aux propriétés riveraines
- De la desserte des parcelles voisines

L'accès aux propriétés riveraines ainsi qu'aux réseaux existants restera assuré et la desserte des parcelles voisines ne sera pas remise en cause.

6- Cadre juridique de l'enquête

La présente enquête publique est organisée conformément aux dispositions :

- Du Code de la voirie routière, notamment ses articles L141-3 et suivants relatifs au déclassement des voies communales ;
- Du Code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L134-1 et suivants et R134-1 et suivants relatifs aux enquêtes publiques administratives.

L'enquête a pour objet d'informer le public et de recueillir ses observations.

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur établira un rapport et des conclusions motivées.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal pourra :

- Décider le déclassement de la portion de voie communale concernée ;
- Modifier le projet initial ;
- Ou renoncer au projet.

En cas de déclassement, la portion de voie concernée sera intégrée dans le domaine privé communal et pourra faire l'objet d'une cession dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

7- Appréciation sommaire des dépenses

Nature de dépense	Montant estimatif (€)
Frais de publicité (affiches, avis légaux)	150 €
Honoraires du commissaire enquêteur	48 € / heure et 0,41 € / km

8- Conclusion

Au regard de ces éléments, la commune a décidé d'engager une enquête publique afin de recueillir les observations du public sur ce projet de déclassement préalable à la cession de la portion de voie communale concernée.

Fait à BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, le 03 avril 2026

Le Maire



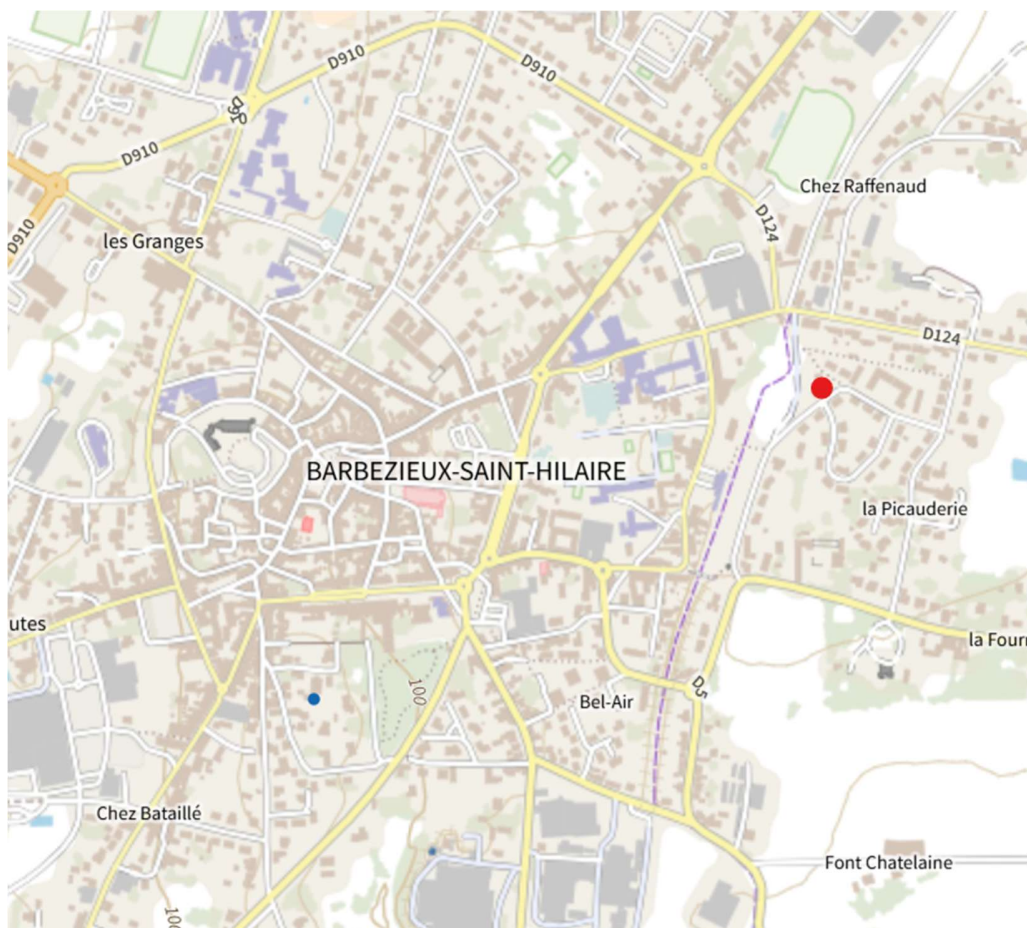
Vincent RENAUDIN



Barbezieux SAINT-HILAIRE

PLAN DE SITUATION

Enquête publique préalable au déclassement et à la cession d'une portion de voie communale



MAIRIE DE BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

26, rue Marcel Jambon
16300 BARBEZIEUX-ST-HILAIRE
05 45 78 20 22
contact@mairie-barbezieux.fr
www.mairie-barbezieux.fr

Barbezieux-Saint-Hilaire - Enquête publique

